

## Commission vie scolaire 11 avril 2017

L'affichage demandé dans les écoles pour annoncer la commission a été réalisé par les services de la mairie.

L'ensemble des parents d'élèves a été convié à cette réunion aussi bien pour les écoles privées que publiques de la commune.

Nous avons convenu lors de la précédente commission de limiter cette réunion à la sécurité dans et aux abords des écoles avec l'intervention de M. Gilles Reynaud, adjoint à la sécurité.

### **Alerte attentat – Vigipirate**

- Les kermesses et fêtes de fin d'année sont possibles.  
Il a été demandé aux responsables des écoles de pouvoir reconnaître les adultes qui rentrent dans l'enceinte de l'établissement.  
La mairie est pour l'organisation d'évènements amicaux. Le corps enseignant est libre d'organiser ou non des manifestations.
- Chaque site scolaire se verra doter de visiophone courant 2017.
- 2 fois par an un exercice d'alerte incendie est obligatoire et 1 exercice attentat (confinement des enfants dans l'école) avec périmètres de sécurité aux abords des sites.  
Les enseignants ont reçu une formation concernant la marche à suivre.  
Chaque école a ses contraintes spécifiques en fonction de sa configuration notamment les portails.  
La circulaire prévoit un système sonore ou lumineux.
- Pour toute intrusion d'enfants ou d'adultes en dehors des heures scolaires : prévenir les forces de l'ordre.
- Une école est un lieu d'apprentissage un espace protégé.
- Les équipes de police municipale travaillent contre les intrusions dans les établissements scolaires.

## Ecole Cousteau

Les parents d'élèves demandent la fermeture des portails en dehors des heures d'entrée et sortie des élèves. Pour eux le personnel enseignant n'est pas formé pour les intrusions.

## Questions

### Le personnel ATSEM et dames de cantine ont-ils suivi une formation pour gérer les intrusions avec exercice de mise en pratique ?

- Mme Fontaney précise que lors de la journée de formation organisée à Grangeneuve fin août une information à ce sujet a eu lieu mais pas de formation. La note ne concerne que les enseignants pas le hors temps scolaire (NAP-cantine).
- Aucun n'exercice de mise en pratique n'a été réalisé lors de cette journée de formation mais lors des exercices réalisés sur chaque site le personnel présent a participé.

### Risque attentat – enlèvement : pas de formation pour les enfants notamment sur le comportement à avoir. Les policiers municipaux peuvent-ils intervenir ?

- Monsieur Reynaud précise que les policiers municipaux ne sont pas formateurs et qu'il appartient aux enseignants d'expliquer les procédures aux enfants.

## **Stationnement – Gilets jaunes – Policiers municipaux (PM)**

La sécurité est mise en place aux abords des sites aussi bien pour les écoles privées que publiques de la commune. La présence des agents quotidiennement n'est pas possible sur chaque site.

Le site de Cousteau est privilégié car c'est le site qui accueille le plus d'enfants, qu'il est accessible à pieds par les agents, la traversée du bus et la dangerosité de la rue en fait une priorité.

Pour rappel le service de police municipale compte 3 fonctionnaires.

## **Divers**

Les parents d'élèves déplorent les problèmes de stationnement, l'absence de verbalisation aux abords des écoles malgré la distribution de flyers annonçant sa mise en place.

Pour eux la verbalisation serait dissuasive.